

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

396

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vacances des jeunes

Comme chaque printemps, « Vacances des jeunes » prépare des camps d'été pour des jeunes de chez nous — nos grands élèves. Veuillez voir à l'intérieur de ce numéro à la page 268.



Ils s'en souviennent



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire. C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles. Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire. Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettons volontiers le prospectus.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique
de précision

Veuillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

FRANCHES - MONTAGNES

Le Prédame, alt. 1000 m., situation idéale, calme, repos.

Colonie de vacances aménagée dans une ancienne ferme.

Tout confort, douches, chauffage central.
Huitante places disponibles.

Se prête très bien pour séminaires ou « Ecole à la Montagne ».

Pour tous renseignements :

Rod. Simon, gérant, 2718 Lajoux,
tél. (032) 91 91 65.

PAYS-BAS. — Plusieurs membres du Corps enseignant offrent location appartements meublés pour vacances. Egalement échanges de logements. Certains prennent hôtes payants. Ecrire : R. Hinloopen, professeur d'anglais, Stetweg 35 - CASTRICUM, Pays-Bas.

Grisons

Maison de vacances (5 ou 6 lits) à louer dans le val Bregaglia, près de la Haute-Engadine. Fr. 700.— par mois.

Tél. (022) 36 97 70 (heures des repas).



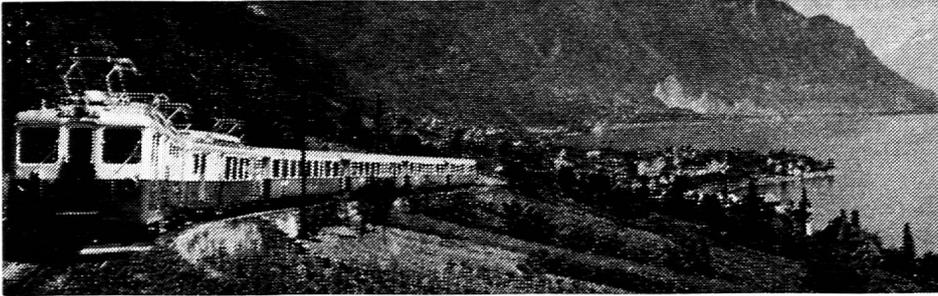
TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz
sa**

comité central



Nous irons tous à Montreux

Le problème de la **pénurie d'enseignants** ne saurait laisser indifférent un seul d'entre nous. Educateurs, parents et citoyens aussi, nous ne pouvons tolérer sans réagir que se prolonge indéfiniment une situation désastreuse dont nos écoliers sont les premiers à faire les frais, en attendant que la nation tout entière en supporte les conséquences.

Au surplus, maîtres d'école, nous ne pouvons ignorer que ce problème est intimement lié à celui des effectifs de nos classes, à celui de la formation de nos jeunes collègues, comme au renouvellement de nos méthodes, à la réorganisation de certaines structures, au niveau de nos salaires et, d'une manière plus générale, à la revalorisation de notre profession.

Aussi, à ceux d'entre nous tentés de penser que ce n'est pas la présence d'un membre de plus ou de moins

au Congrès qui changera quoi que se soit à la situation actuelle, nous tenons à répéter, qu'au contraire, dans notre civilisation de masse, **notre présence en rangs serrés** à Montreux représente un des meilleurs moyens dont nous disposons pour alerter et orienter l'opinion publique, stimuler les travaux de nos autorités et encourager nos propres dirigeants qui ont grand besoin de notre appui dans la lutte difficile qu'ils mènent en notre nom.

Vue sous cet angle, notre inscription au Congrès de Montreux n'est pas seulement le prélude à une rencontre cordiale entre collègues de toute la Suisse romande, mais une élémentaire manifestation de solidarité corporative et finalement peut être, de sens civique.

La Commission de presse.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Non ! Nous ne sommes pas indifférents !

Nous n'avons pas le droit d'être indifférents, lorsque nous recevrons l'invitation à organiser la traditionnelle collecte de l'Ecole Pestalozzi et des Mûriers. Elle doit être d'ailleurs LA COLLECTE, celle pour laquelle on met tout son cœur et en faveur de laquelle on communique tout son enthousiasme de parrain désireux d'apporter un peu de joie et de confort à ceux qu'une destinée cruelle a chargé d'un lourd handicap.

Que chacun d'entre nous essaie, avec les moyens qui lui sont propres, de soutenir les efforts des directeurs et de leur personnel afin que leurs écoles soient à même de remplir la mission qui leur est confiée.

La cible est lointaine, appliquons-nous à en atteindre le centre ! Aussi le Comité central vous souhaite-t-il une belle collecte.

jfr.

Appel en faveur de la collecte des écoles Echichens - Les Mûriers

Chers collègues,
Comme chaque année à la reprise des classes, voici

revenir la collecte des écoles en faveur de nos deux institutions vaudoises. La réussite de cette action dépend essentiellement du corps enseignant de notre canton. Si vous savez communiquer à vos élèves un élan de sympathie à l'égard de leurs petits camarades placés dans nos maisons, leur feuille de collecte se remplira sans peine.

A quoi doit servir le produit de la collecte ?

La journée de pension dans nos maisons revient cher et n'est couverte qu'en partie par les subventions des cantons et de la Confédération. Votre aide permet de combler un déficit souvent assez grand. De plus, il est nécessaire de créer des fonds de construction si l'on veut aller de l'avant. Les nouveaux bâtiments ne sont également payés qu'en partie par les deniers publics. Les frais auxquels l'on consent ainsi doivent servir à donner une formation puis une indépendance à des enfants qui, sans nos institutions, risqueraient de demeurer à la charge de la société leur vie durant.

De tout cœur, merci de votre aide !

*J. Besson, directeur de l'Ecole Pestalozzi.
G. Ehinger, directeur des Mûriers.*

Réforme de structure de l'École vaudoise (VI)

3. L'institut pédagogique

Les conditions d'admission et l'organisation des études à l'Institut pédagogique seraient les suivantes :

Maîtres du cycle élémentaire

Age minimum d'admission : 18 ans.

Titres exigés : baccalauréat ou diplôme de culture générale ou autre titre jugé équivalent. Les candidats ne possédant aucun de ces titres sont soumis à un examen d'admission.

Durée des études : 2 ans.

Programme : cours et séminaires de formation professionnelle, exercices pratiques, stages.

Cours et séminaires de formation culturelle, de niveau universitaire, permettant une spécialisation dans les disciplines du choix des candidats.

Activités périscolaires (colonies de vacances, camps de jeunes, animation des loisirs, etc.)

Examens : des examens ont lieu à la fin de chacune des deux années. Leur réussite autorise les candidats à diriger une classe.

Brevet : le brevet est délivré à la fin de la première année de pratique aux candidats qui ont donné satisfaction.

Maîtres du cycle d'orientation et des divisions générale et pratique

Si la structure proposée pour l'école vaudoise est adoptée, il sera nécessaire de donner une formation appropriée aux maîtres qui enseigneront au cycle d'orientation et dans les divisions générale et pratique. Les maîtres du cycle élémentaire y auront accès.

Maîtres des divisions pré-gymnasiale et gymnasiale

Les conditions d'admission et l'organisation des études sont celles du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire créé en 1959, qui sera intégré à l'Institut.

Maîtres spéciaux

Les maîtres chargés d'un enseignement spécial (chant, gymnastique, dessin, etc.) acquièrent leur formation particulière selon les voies propres à leur spécialité. Leur formation pédagogique est du ressort de l'Institut.

Perfectionnement

L'Institut assume l'organisation, en collaboration avec les associations professionnelles, des cours de perfectionnement nécessaires à tous les maîtres.

Documentation et recherches

L'Institut fonctionne comme centre de documentation pédagogique et de recherches en pédagogie expérimentale.

Classes d'application

Des classes d'application de tous les degrés sont annexées à l'Institut.

Inspecteurs scolaires et directeurs d'écoles

Les inspecteurs scolaires devraient être désignés assez tôt pour qu'ils puissent être formés à leur tâche. Ils devraient être choisis parmi les porteurs de la licence ès sciences pédagogiques.

Des mesures semblables devraient être prises pour les directeurs d'écoles.

Observations

Le rapport de la Commission extra-parlementaire chargée de l'étude de la structure d'ensemble de l'école vaudoise traite encore les chapitres suivants que nous laissons, pour l'instant, volontairement de côté :

- a) l'enseignement professionnel
- b) l'éducation continue
- c) l'enseignement universitaire.

Voir « Educateur » des 25.3.66, 1.4.66, 15.4.66 et 22.4.66.

Le bulletin de versement a déjà été encarté dans le précédent « Educateur ». Cependant pour ceux qui l'aurait égaré, nous rappelons le numéro CCP 10-20 986 (Association Vacances des Jeunes, Lausanne).



VACANCES DES JEUNES

Le bel effort du corps enseignant vaudois

Fidèlement, bien des collègues appuient, dès sa création, en 1958, « Vacances des Jeunes » dans son effort en faveur des jeunes de chez nous. L'apport financier du corps enseignant vaudois est le résultat le plus encourageant de nos appels annuels. Signalons que le corps médical, lui aussi, approuve notre action.

Pour le généreux appui de nos collègues, nous exprimons la gratitude des responsables, qui, face à la tâche grandissante, n'hésitent pas à y consacrer du temps, en dehors de leurs occupations professionnelles absorbantes.

Au comité de « Vacances des Jeunes » 1966 collaborent dans les différents secteurs de notre activité Mlles M. Magnat, E. Jaquier, O. Chablaix ; MM. P. Nicod, J. Zollinger, J. Schmutz, tous enseignants. MM. J.-F. Berseth et L. Exquis, ainsi que tout un groupe de maîtres de l'Ecole des métiers s'occupant des questions techniques (installations électriques, montage des camps, réparations, etc.). Sympathiquement, des collègues prêtent occasionnellement main forte, mettent leur voiture à disposition, font des travaux de couture, de lessive, et même de nettoyage. Un bel élan, n'est-il pas vrai ?

Une nouvelle étape

En 1966, en plus des camps pour **garçons de 13 à 15 ans**, à la Vallée de Joux, nous aurons à gérer une maison de vacances pour **jeunes filles**, à Arzier-sur-

Nyon. C'est un essai. Il y a donc de la besogne en perspective.

Ajoutons que le premier bâtiment, sur notre terrain, au-dessus du Lieu, sera achevé cette année. Il comprendra des lavabos et WC (plus tard : douches) au sous-sol et, au rez-de-chaussée, des locaux de rangement pouvant servir de terrasses couvertes pendant les camps.

Ainsi nous devons faire face au financement de la construction ainsi qu'à celui des camps : ravitaillement, voyages, assurances, cadres, personnel de maison, matériel, etc.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous demander de bien vouloir marquer votre intérêt pour le travail qu'effectuent des collègues dans un esprit de service. Veuillez utiliser le bulletin de versement encarté dans le précédent « Educateur ».

Vous permettrez ainsi à des jeunes de passer des vacances organisées en tenant compte de leur âge, dans une ambiance agréable, loin de la vie trépidante, tout en apprenant un bon usage de leur temps libre et en faisant une expérience de vie en commun.

On le sait, nos camps sont ouverts à tous les jeunes, de tous les milieux. Ce « brassage social » est une préfiguration de la vie active vers laquelle ils s'acheminent. D'autre part, les collégiens y côtoient les élèves des classes primaires, supérieures ou spéciales. Ceux qui ont le bonheur d'avoir leurs parents et qui connaissent une vie familiale « normale » y rencon-

trent les moins privilégiés, suivis par le tuteur général, le service de l'enfance et autres institutions sociales. Tous y apprennent à comprendre autrui, et si possible à collaborer et à faire équipe.



Des cadres spécialement préparés s'efforcent de donner à la collectivité en vacances un « climat » aussi harmonieux que possible, dans le respect de la personnalité de chacun. Et ce n'est pas facile. Il y faut une bonne dose d'autorité naturelle, une personnalité rayonnante, beaucoup de psychologie et de savoir-faire. C'est dire la responsabilité qu'accepte le couple de directeurs.

Les directeurs, moniteurs et monitrices proposent aux jeunes toute une gamme d'activités alternant avec la détente, activités qui permettent à chacun de « vivre » ses vacances autrement que dans une oisiveté néfaste et stérile, tout en s'efforçant de s'adapter aux règles que suppose la vie collective.

Pour que ces jeunes jouissent de quelques semaines de vraies vacances, aidez-nous. Un chaleureux merci.

Marcel Barbey
Petit Beaulieu, 5
1000 Lausanne



P.-S. — Cet appel ne concerne pas les collègues qui ont déjà eu la générosité de faire un versement cette année.

Eventuel échange entre collègues vaudois et collègues étrangers

Le CC a pris connaissance du rapport présenté par les maîtres de l'Ecole professionnelle de la SIC de Lausanne au sujet de l'échange Suisse-Pologne réalisé par les enseignants de cette école en 1964-1965 :

« Cet échange a enthousiasmé les participants des deux pays.

En 1964, les Polonais ont séjourné 3 semaines en Suisse ; ils ont été hébergés chez leurs collègues suisses. En 1965, les Suisses ont séjourné 3 semaines en Pologne.

Cette expérience a coûté 320 francs à nos collègues, non compris des subsides reçus pour un montant de 300 francs, la pension des maîtres polonais et les excursions qui leur ont été offertes.

Les maîtres polonais ont été reçus assez luxueusement ; ils ont emporté un certain nombre de cadeaux offerts par des entreprises de notre pays : crayon porte-mine, montre-calendrier, volumes divers... Ils ont fait un grand nombre d'excursions : Zermatt-Gornergrat, Furka, Gothard, Grand St-Bernard... »

Le CC est prêt à présider à la formation d'un groupe de collègues désireux de procéder à un tel échange. Le groupe étant formé, il s'occuperait lui-même de l'organisation du dit échange avec les collègues d'un pays qui serait désigné par la commission suisse pour l'UNESCO.

Il convient cependant de prendre conscience qu'il est plus facile aux maîtres professionnels qu'aux instituteurs d'obtenir des subsides et des cadeaux pour leurs hôtes. Il faudrait donc s'attendre, pour une telle expérience, d'une part à un prix de revient plus élevé et d'autre part à une réception moins fastueuse que celle offerte aux maîtres professionnels polonais.

Les collègues qu'un tel échange intéresserait sont priés de s'inscrire jusqu'au 7 mai auprès de Maurice Besençon, instituteur, 1833 Les Avants-sur-Montreux.
jfr.

Guide de travail - Techniques Freinet

Des séances de travail sont prévues selon l'horaire ci-dessous. Invitation cordiale à tous.

5 mai : Expression artistique libre. Petit collège de Prélaz, chemin de Renens ; classe Perrenoud ; à 17 h.

12 mai : Expression libre par la technique des monotypes. Collège de la Colline, avenue Davel ; classe Yersin ; à 17 h.

26 mai : Le fichier scolaire. Classification ; rue Curtat ; à 17 h.

1^{er} juin : Construction du fichier ; rue Curtat ; à 14 h. 30.

Carnet de deuil

† Mme Lucie Debétaz-Roulet

Le 6 avril dernier, Concise disait un dernier adieu à celle qui, enfant du village, en fut la « régente » pendant une trentaine d'années. Par l'ouverture de son esprit, sa culture, son sens aigu des responsabilités et de la justice, M^{me} Debétaz sut se faire aimer de ses élèves. Sa jeunesse de cœur, sa modestie et le grand amour

qu'elle porta à son coin de pays ont enrichi tous ceux qui l'ont connue.

Nous redisons ici à son mari et à sa famille le souvenir lumineux qu'elle nous laisse et nous osons espérer que notre profonde sympathie leur soit un chaud réconfort.

A. B.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne, jusqu'au 11 mai 1966, dernier délai.

Agiez. Institutrice primaire.

Entrée en fonctions : tout de suite.

Cuarnens. Institutrice primaire.

Entrée en fonctions : rentrée des vacances d'été.

Onnens. Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h. hebdomadaire).

Entrée en fonctions : tout de suite.

AVMG

Cours de ski de Verbier du 11-16 avril 1966

Lundi matin 11 avril, l'agent de Verbier, pantin sur la place de la station, a pu maintes fois montrer de sa main la direction de l'Hôtel de la Poste où était fixé le rendez-vous des 36 participants du cours AVMG.

Conduits par 3 instructeurs expérimentés, chevronnés et d'emblée qualifiés de « cracks », les 36 skieurs et skieuses se sont rapidement répartis en 3 groupes de « moins forts, forts, et superforts » (sans complexes !). Avant midi, chacun avait déjà pu apprécier l'excellence de la situation de Verbier tout en reconnaissant humblement qu'il y avait de gros efforts à fournir encore pour oser comparer ses performances à celles des « cracks » susmentionnés.

Après une première journée assez maussade, mais propice à la mise en condition, nous avons pu profiter 5 jours durant d'un soleil valaisan resplendissant qui n'a pas manqué de faire rougir tous les skieurs, sans distinguer les forts des moins forts.

La neige aussi nous a été favorable au cours de toute la semaine et les excellentes conditions nous ont permis d'explorer les multiples possibilités de descentes et de remontées mécaniques de l'endroit. La fantaisie de nos instructeurs nous a même fait broder, sur des pentes abruptes, des festons plus ou moins réussis !

Toute bonne journée de ski doit bien sûr, pour être complète et digne de ce nom, se terminer par quelques heures de ski-bar ! L'unanimité des participants (ou presque) s'est accordée pour donner sa préférence à l'éclairage aux bougies, au haut-parleur percutant et à l'ambiance surboum du « Rosalp ».

Ce cours, passé dans une atmosphère sympathique et amicale, fut une réussite complète. Merci aux organisateurs, et à l'année prochaine !

I. Roulet.

Excursion à la Rosa-Blanche

Malgré un abonnement libre parcours sur tous les téléphériques de Verbier, quelques participants expriment le désir de s'évader hors des pistes et choisissent comme but : la Rosa-Blanche. Le chef du cours accepte de les accompagner et de leur servir de guide.

Nous suivons avec un intérêt particulier les prévisions du temps et, mercredi midi, nous décidons de partir. Tout s'annonce bien pour le lendemain. Nous faisons de brefs préparatifs : contrôle du matériel, répartition des vivres et, par des moyens assez peu sportifs (puisqu'il suffit de prendre le télésiège des Ruinettes puis le téléphérique des Attelas) nous atteignons sans effort la cabane Mont-Fort où nous passerons une soirée très animée (yodel, harmonica, imitation de cor des Alpes...) suivie d'une nuit bien brève.

Diane à 4 h. 30 le lendemain. Une heure plus tard nous sommes prêts à partir. La journée s'annonce magnifique et, pleins d'espoir, nous nous dirigeons vers le col des Chaux sur une neige encore glacée. Nous voici

au col. Au même instant, les derniers lambeaux de brouillard se dissipent et nous découvrons, parmi de nombreux sommets, la Rosa-Blanche que nous atteignons au pas des dames en 4 h. et demie.

Spectacle enchanteur sur un cirque de montagnes que nous ne saurions décrire et que nous ne nous lassons pas de contempler, spectacle qu'il faut avoir vu de ses propres yeux !

Nous nous attardons une heure au sommet avant de chausser nos skis pour goûter à la descente bien méritée. Nous traversons le glacier du Grand-Désert et arrivons plus bas au lac de Cleuson. Le soleil tape, il est une heure de l'après-midi lorsque nous pouvons nous désaltérer au refuge du gardien du barrage. Encore un dernier flanc-coteau à travers une forêt d'arolles pittoresque et nous rejoignons le bas du téléphérique de Tortin. Nous sortons d'un rêve pour entrer en pays connu. Tortin, les Attelas, il nous reste la descente sur Verbier que nous atteignons au milieu de l'après-midi déjà, chargés d'un merveilleux souvenir.

C. Bovey.

genève

Assemblée générale extraordinaire du 30. 3

Si la salle des fêtes du Buffet de la Gare est accueillante, il semble que la participation des membres de l'UIG aurait dû être plus importante, étant donné la qualité de l'ordre du jour. Il faut en déduire que les statuts nouveaux de l'UIG laissent indifférents les quatre cinquièmes des collègues. Seules les questions de revalorisation matérielle attirent la foule dans notre corporation. C'est triste à constater, mais c'est un fait que les responsables de l'association ne doivent pas se cacher et qui ne doit pas les décourager au cours des luttes qu'ils auront à entreprendre, afin que le corps enseignant ne devienne pas un troupeau sous la houlette de son employeur. Il y va de la dignité de chaque instituteur, sans laquelle aucune revalorisation morale de notre profession n'est à espérer.

1. Communications du Comité central. — La lecture du procès verbal de l'assemblée précédente n'ayant pas été demandée, notre président Jean-Jacques Maspéro passe en revue les sujets abordés lors de la précédente séance des délégations :

- a) actualisation du plan d'études et **programme des classes de campagne**, dont la commission, sous la présidence de Denis Perrenoud, a rédigé un projet circonstancié pour l'avenir ;
- b) **cours de perfectionnement 1966** : premier bilan, dont l'actif et le passif ont été dégagés dans notre bulletin corporatif ;
- c) **remplacement des maîtres** appelés au cours de répétition de juin. La proposition d'un congé de 2 jours pour établir les moyennes a été adoptée par les membres présents ;
- d) le président fait état de la **collaboration qui s'amorce sérieusement entre l'UIG et l'Union du corps enseignant secondaire**, sur l'initiative de cette dernière, présidée par M. Della Santa ;
- e) **soucis financiers**. Du fait de la réorganisation en cours et de la date de l'AAA reportée désormais en octobre, afin que l'exercice administratif de l'UIG corresponde à l'année scolaire, la caisse s'est vidée

de son contenu, d'autant plus vite que la cotisation 1965 avait été alignée sur celle des dames, plus faible que celle des messieurs.

Haubrechts, trésorier de la section masculine, heureusement, avait des fonds de réserve et vint au secours de la caisse centrale pour la renflouer. A la proposition du comité de réclamer déjà la cotisation 66, Haubrechts préfère que nous ne versions qu'une demi-cotisation pour couvrir le semestre supplémentaire. Accepté avec remerciements.

2. Projet des nouveaux statuts. — Voilà bien une charrue à chiens à laquelle le comité s'est attelé. Les précédents statuts datent de 1937. Depuis, maintes tentatives de les mettre à jour s'étaient dessinées. On avait enfin pris le taureau par les cornes. Soumis à notre avocat-conseil, Me André Guinand, le projet mis sur pied par le Comité central semblait être conforme aux vœux des membres de l'UIG, comme il l'avait été aux yeux du comité. Mais nous n'avions pas pensé aux coupeurs de cheveux en quatre ! Aussi les discussions, malgré l'arbitrage amène du président Maspéro, ne laissèrent-elles aucun espoir à ce dernier de faire voter un seul article du projet. Les débats se cristallisèrent autour de deux principes, d'où les deux graves décisions qui furent prises à la majorité des présents et qui, peut-être, n'eussent pas prévalu avec une assemblée plus représentative.

A. Désormais, les inspecteurs, dès leur nomination, deviendront obligatoirement membres honoraires. (Ce qui met fin à une fausse situation, tout en laissant la liberté à ces membres de participer à nos assemblées, avec voix consultative.)

B. L'admission des suppléants « stabilisés » au sein de l'association est refusée par 36 voix ; 29 collègues se prononcèrent pour la possibilité de les admettre à titre individuel ; 8 enfin s'abstinrent. Une différence de 7 voix n'est pas significative, vu le grand nombre d'absents.

3. Pas de propositions individuelles. 60 francs à payer pour la salle !

E. F.

Structure idéale de la CIA

Préambule. — Comme promis, voici quelques renseignements concernant l'expertise demandée par le Conseil d'Etat sur la structure qui conviendrait le mieux aux 3 caisses de prévoyance officielles de notre canton (CIA, CP, CEH).

C'est à la suite des critiques de plus en plus vives adressées aux responsables de la CIA par ses membres que l'assemblée des délégués a obtenu cette expertise. Voici quelques-unes de ces critiques :

1. La CIA est une machine si compliquée que seuls nos actuaires et teneurs de livres en comprennent le fonctionnement, les premiers par compétence, les seconds par nécessité. Quant aux délégués des sociétaires et à ces derniers, on ne peut exiger qu'ils soient à la hauteur des spécialistes, lesquels d'ailleurs sont loin d'être d'accord entre eux.
2. Les statuts sont un casse-tête chinois pour les membres non juristes.
3. Le versement de rappels lors de chaque augmentation de traitement assuré (légale, promotion, revalorisation ou adaptation) est, psychologiquement et financièrement, vexant au plus haut degré. C'est cette vexation qui, en se répétant continuellement, a rendu si impopulaire le système financier sur lequel est fondé la CIA. On a beau nous donner toutes les explications techniques, personne n'est convaincu, car le bon sens n'est pas satisfait. Si donc le système exige des rappels, il faut trouver un autre système qui s'en passe ! Voilà un raisonnement que vous n'ôtez pas de la tête du fonctionnaire taillable et corvéable à merci et, de plus, allergique aux arguments actuariels.

Depuis sa création en 1928 (par la fusion des 5 caisses de prévoyance d'alors), la CIA passa par de graves crises financières, toutes surmontées grâce à la compétence opiniâtre de certains de ses membres (feu le prof. F. Lévy, en particulier). Je ne citerai que la convention de 1938 avec l'Etat de Genève et l'assainissement de la caisse en 1946. Dès lors la CIA tourna rond, sans pour cela devenir plus sympathique aux yeux du commun de ses membres. Cela est si vrai qu'une nouvelle crise de confiance éclata en 1962, qui motiva l'interpellation du député Mermoud et l'expertise dont il est question dans le présent article.

Il s'agit enfin d'y voir clair, nous autres délégués à la CIA, en particulier. **Précisons d'emblée que tous les experts sont d'accord sur la parfaite gestion de la caisse, depuis son assainissement. Nul de ses actuaires ou de ses dirigeants n'est visé dans ce procès** qui fait l'objet d'un document de 227 pages et du rapport de 31 pages de la Commission d'étude. **Seule la structure financière actuelle de la CIA est mise en cause**, ce qui motiva la première des six questions posées par le Conseil d'Etat à la dite Commission d'étude, à savoir :

I. La structure actuelle de la CIA doit-elle être conservée ou modifiée en considérant tous les systèmes possibles de financement ?

Réponse : Le système de financement actuellement en vigueur, soit le système de la capitalisation, ne doit pas être modifié.

Justifications :

1. En période de stabilité des traitements, il coûte aux sociétaires et à l'Etat 2 à 3 fois moins cher que le

système de la répartition. En effet, dans ce dernier, les retraites sont payées avec les seules cotisations des assurés et de l'Etat, tandis que par la capitalisation, elles sont payées en outre avec les intérêts des fonds placés. En 1964, ces revenus atteignaient le montant des pensions payées (6,6 millions !).

2. Le système de la capitalisation donne le maximum de garantie financière et juridique aux sociétaires et aux pensionnés.
3. C'est le système qu'ont choisi ses membres et pour lequel les sociétaires et l'Etat ont consenti d'importants sacrifices en 1928 (création) et en 1946 (assainissement).

Telles sont les principales raisons qui justifient son maintien pour une caisse de pension à effectif restreint, telle que la CIA, alors que le système de la répartition convient pour une caisse nationale comme l'AVS.

Réserves de la Commission d'étude. — Consciente du fait que ces arguments ne sont valables que **si le niveau des traitements moyens n'augmentent pas** d'une manière permanente et plus fortement qu'au cours des deux dernières décennies (en moyenne 3% par an), la commission reconnaît que le maintien strict du système de la capitalisation exigerait alors des rappels très probablement insupportables. Toutefois la situation économique actuelle ne paraît pas justifier, pour le moment, une telle éventualité.

II. Question des rappels.

Rappels ordinaires (par suite d'augmentation annuelle légale). — La commission estime que leur remplacement par une contribution annuelle supplémentaire uniforme prélevée pendant toute la durée de l'activité serait moins équitable que le système actuel pour les assurés des groupes A, B, C, D et G, soit le 50% de l'effectif. En effet, pour ces derniers, l'augmentation légale annuelle est beaucoup plus faible que pour les fonctionnaires de l'administration centrale, appartenant au groupe E.

Rappels-promotion (par suite d'augmentation personnelle). — 76% de l'augmentation de retenue et 6% les années suivantes, plus un versement égal de l'Etat, servent de rappel pour couvrir l'augmentation de la réserve mathématique. Rien ne peut être changé à cela sans modification des statuts.

Rappel-revalorisation et rappel-adaptation. — Comme il a été expliqué le 25.2 dans notre bulletin, toute augmentation générale de traitement assuré provoque un déficit technique de plusieurs millions qu'il faut amortir dans les 5 ans pour ne pas déséquilibrer les finances de la caisse.

Pour la première fois, la Commission d'étude a proposé de l'amortir par le prélèvement d'une contribution annuelle supplémentaire de 3% du traitement assuré de tous les fonctionnaires en activité.

Dans 8 ans, ce taux sera révisé afin de déterminer s'il est trop élevé, superflu ou trop faible. De ces 3% l'Etat prend 2% à sa charge. De sorte que la cotisation CIA s'élève à 15% dès le 1.1.66, soit 7% à la charge du sociétaire, 8% à celle de l'Etat.

C'est la seule entorse au régime de la capitalisation pure que la commission s'est permise. Ainsi le rappel concernant la dernière adaptation a-t-il été rendu très supportable. Il aura ainsi fallu 3 ans de discussions d'experts pour en arriver à cette solution de bon sens.

III. *Considérations personnelles.*

A lire attentivement les rapports précités, on a l'impression d'être en présence de deux doctrines opposées et incompatibles, chacune étant défendue passionnément par des spécialistes, avec des arguments valables de chaque côté.

Doctrine de l'indépendance vis-à-vis de l'Etat, c'est-à-dire défense coûte que coûte du système de la capitalisation. MM. Rieben et E. Faure, actuaires, en sont les champions. Ils proposent le maintien de la capitalisation à couverture complète dans l'hypothèse — qu'ils admettent a priori — que les traitements n'augmenteront pas continuellement et davantage que ces 20 dernières années.

Doctrine de la sécurité sociale ou de la dépendance de l'Etat — qui implique le système de la répartition à prime moyenne ou des capitaux de couverture. En sont les défenseurs, MM. E. Kaiser, conseiller mathématique aux assurances sociales suisses (expert du

Conseil fédéral), Fuchs et Féraud, professeur à l'Université de Genève.

La solution pratique proposée par M. Kaiser préconise l'abandon de la créance contre l'Etat (36 millions en gros) ; elle met le déficit technique résultant des augmentations générales de traitement à la charge de l'Etat, qui aurait à en verser les intérêts... La garantie du paiement intégral des pensions « dépendrait de la bonne volonté de l'Etat, avec tout ce que cela comporte d'aléatoire », affirme la commission, qui craint en outre que l'Etat soit tenté de revendiquer une part prépondérante dans la gestion de la caisse, en raison de sa participation croissante aux charges.

En conclusion, si l'on est prudent, le proverbe « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », dicte notre choix : **capitalisation**. Avons-nous au contraire en l'Etat et en l'avenir une confiance illimitée ? Alors choisissons les yeux fermés la **répartition** !

E. F.

neuchâtel

Recrues

Bienvenue aux collègues qui viennent de donner leur adhésion

- a) à la SPN : MM. Jean Maître, instituteur à La Chaux-de-Fonds, et Marc Nicolet, instituteur à Fontainemelon ;
- b) à la SPN/VPOD : Milles Raymonde Deruns, Marinette Grasser, M. Jean-Valentin Schmidlin qui enseignent à La Chaux-de-Fonds, Mme Denyse Porret, institutrice, M. Francis Houriet, maître de gymnastique à Neuchâtel, M. André Oswald, instituteur à Corcelles. G. B.

Comité central

Séance du 21 avril 1966, à Neuchâtel.

Présidence : Marcel Jaquet, président.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des deux dernières séances du CC, et de l'assemblée des délégués, excellemment rédigés par Robert Duckert, le président donne lecture de plusieurs lettres :

- a) concernant l'assurance maladie, la Fraternelle de prévoyance et la Chrétienne sociale présenteront sous peu des propositions communes ;
- b) une seule section a répondu jusqu'ici à la question que le CC avait posée à l'assemblée des délégués concernant la Commission pédagogique, et encore, cette réponse est-elle négative ;
- c) la section de La Chaux-de-Fonds émet plusieurs vœux.

Il s'agit notamment d'intensifier la propagande en vue du recrutement auprès des normaliens.

Elle souhaite également une modernisation du rôle de classe et une étude complète sur l'établissement du dossier scolaire. Pour ce dernier point, le Comité central chargera une commission de la section demanderesse de présenter un rapport et des suggestions, puisque La Chaux-de-Fonds est la seule localité du canton qui ait quelque expérience en la matière.

Les assurances scolaires des enfants revêtent dans le canton une diversité extraordinaire, puisque chaque commune ou à peu près a son propre système. N'y aurait-il pas la possibilité d'envisager une centralisation, comme cela s'est fait pour l'assurance maladie ? Dans le même domaine, rares sont les communes qui assurent leur personnel enseignant contre les risques d'accidents professionnels. Là aussi, une politique cantonale devrait être envisagée.

- d) L'association des membres retraités du fonds scolaire de prévoyance a versé au fonds d'entraide une somme de plus de mille francs, destinée aux collègues retraités qui pourraient avoir besoin du secours de ce fonds. Merci à ces collègues.

Entrevue au Château. — M. Gaston Clottu, chef du Département de l'instruction publique, a désiré s'entretenir avec le Comité central du rapport « Morgarten ». Ce sera l'occasion pour le CC de faire part au chef du Département de nos préoccupations, notamment quant à la revalorisation morale de la profession d'enseignants primaires.

Politique de la SPN. — A la suite des décisions prises à l'assemblée générale de La Chaux-de-Fonds, des groupes de travail seront constitués. La prochaine séance du CC, à laquelle assisteront les président de sections, donnera le départ à cette action.

G. B.

jura bernois

Flatteuse nomination

Nous apprenons que Jean-Claude Joye, Dr ès lettres, professeur de français à l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy, vient d'être appelé au poste de lecteur de

littérature française à l'Université de Berne (Ecole normale supérieure).

Nous l'en félicitons très chaleureusement et lui souhaitons pleine satisfaction dans cette belle mission.

Ed. G.

Remise de brevets à l'Ecole normale de Delémont

Mercredi 30 mars à 16 h. 30, une petite manifestation interne célébrait, à l'Ecole normale d'institutrices de Delémont, la remise de brevet à 35 nouvelles institutrices

Au nom de la direction de l'Instruction publique, M. René Steiner, président de la commission des examens du brevet primaire, se plut à féliciter les nouvelles diplômées de leur travail. Il tint à souligner le sérieux avec lequel les stagiaires ont tenu leur classe, pendant 3 mois de leurs études. Il releva le beau niveau de leurs travaux de diplôme de pédagogie : « Bibliothèques scolaires et populaires à l'école primaire », « Comment tirer profit des arts graphiques et plastiques à l'école primaire ».

M. Steiner releva en particulier la réussite de deux candidates qui, en une année d'études, ont réussi à obtenir le brevet. Il rendit un hommage mérité au travail fourni pendant 9 ans par M. et Mme Pierre Rebetz à la direction de l'école. Il présenta à M. J. A. Tchoumy, nouveau directeur, et à toute l'école, ses meilleurs vœux de succès.

Puis M. J. A. Tschoumy, directeur, s'adressa aux nouvelles diplômées : « Précieux ou méprisé, dit-il, votre métier est le vôtre. Il vous caractérise. Il vous distingue. Il vous pénètre. Il vous affirme. Votre métier est la conquête de vous-même. C'est l'accès à votre auto-

nomie. J'applaudis à votre autonomie. Je vous félicite de votre autoconquête. Votre formation, votre culture sont votre lucarne de TV ouverte sur le monde. C'est votre moyen de communiquer. Soyez-en fières. Soyez-en heureuses. Soyez-en dignes. Soyez-en reconnaissantes pour vos parents ».

Puis il ajouta, pour conclure :

« Mais soyez modérées. Si j'avais un jour à définir la qualité enseignante qui particularise le meilleur enseignement, je n'hésiterais pas : c'est d'équilibre que je parlerais.

» Equilibre de personnalité dans la société. Equilibre de jugement. De traitement d'élèves. Equilibre pourrait s'appeler modération. Ou maîtrise. Maîtrise de soi. Maîtrise de son sujet. Maîtrise de l'environnement. Maîtrise de sa personne. « Mèden agan », disait le Grec. « Rien de trop ». C'est le plus difficile des préceptes. C'est celui que je vous demande, Madame, Mesdemoiselles. C'est celui de votre corporation, c'est celui de votre métier. C'est celui de notre métier. Une juste mesure en tout. Vous voilà liées, avec nous, à la même règle.

» Madame, Mesdemoiselles : Bravo, bonne chance. Je souhaite que l'Ecole normale vous fasse honneur. Je souhaite que vous fassiez honneur à notre école. »

A notre tour, nous présentons nos félicitations et nos vœux aux 35 nouvelles institutrices, dont voici les noms :

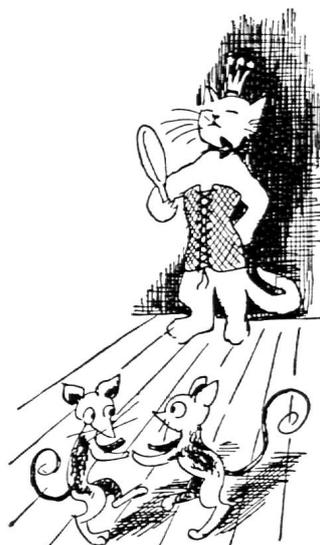
Ecole normale, Delémont		1965-1966	Ib
Nom	Prénom	Domicile	Adresse
ACKERMANN	Agnès	2801 Bourrignon	« La Bürgisberg »
BAUMANN	Jocelyne	2500 Bienne	Rue Stämpfli 126
CREVOISERAT	Marcelle	2749 Goumois	
CUTTAT	Christiane	2800 Delémont	Rue des Mûriers 14
DOMONT	Antoinette	2854 Bassecourt	Rue St-Hubert 59
ENGEL	Françoise	2501 Bienne	Rue de la Thièle 8
FROMAIGEAIT	Françoise	2764 Courrendlin	Rest. Cheval-Blanc
FURRER	Käthy	2764 Courrendlin	Rue de l'Est
HÜGLI	Doris	2800 Delémont	Route de Bâle 87
JUILLERAT	Eliane	2711 Sornetan	
LEHMANN	Marie-Anne	2900 Porrentruy	Avenue de la Gare 31
MAILLARDET	Suzanne	2905 Courtedoux	
REBETEZ	Jacqueline	2942 Alle	
REBETEZ	Paulette	2740 Moutier	Bellevue 3
ROTTET	Christiane	2800 Delémont	Chardonnerets 2
VOGEL	Jacqueline	2713 Bellelay	
WILLEMIN	Christiane	2800 Delémont	Route de Berne 65

Ecole normale, Delémont		1965-1966	Ia
DUCOMMUN	Jacqueline	2500 Bienne	Rue des Prés 84
ECKERT	Anne-Marie (Mme)	2800 Delémont	Rue de Chêtré 75
VON FELTEN	Marlyse	2560 Bienne/Nidau	Rue de la Coopérative 1
FREUDIGER	Heidi	2711 Le Fluet	
GIGANDET	Denise	2735 Bévilard	Colonie 164
HENNIN	Gabrielle	2610 Saint-Imier	Rue P.-Charmillot 53
HUGUENIN	Michèle	2500 Bienne	Rue Vérésius 14
MOSER	Claude	2500 Bienne	Rue d'Argent 2
OBERLI	Marianne	2500 Bienne	Brühlstrasse 36
OPPLIGER	Dora	2311 Les Barrières/Le Boéchet	
PERRET	Catherine	2500 Bienne	Route de Mâche 32

Nom	Prénom	Domicile	Adresse
REBETEZ	Michèle	2735 Malleray	Pré-Rond 31
ROSSEL	Françoise	2500 Bienne	Fléoles 11
SALGAT	Rose-Marie	2732 Reconvillier	Bruye 42
SCHÜTZ	Anne-Marie	2500 Bienne	Chemin Ganguillet 8
SEIFERT	Alice	2735 Bévilard	Colonie 162
TANNER	Suzanne	4937 Ursenbach	Oberdorf
WISARD	Claudette	1000 Lausanne	Ch. de la Vuachère 31

viso

la haute couture de la gaine



ON PEUT DANSER, IL
ADMIRE SA

viso

Fabricant : Paul Virchaux
2072 St-Blaise/NE

Tél. (038) 3 22 12

Action « Classes en plein air »

Franches-Montagnes-Tessin

La Fondation Wasserturm, Lucerne, désire faire connaître au corps enseignant ses maisons de vacances bien aménagées (avec douches) :

LES BOIS (J. B.) et AURIGENO (TI)

Elle accorde aussi, pour leurs écoles en plein air, aux mois de mai et juin 1966, des prix de location spéciaux de Fr. 1.30.

Renseignements : Th. Hasler, Kath. Pfarramt, 3510 Konolfingen (BE), tél. (031) 68 45 74.

Votre agent de voyages

VOYAGES
LOUIS
NYON-LAUSANNE

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77

Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46 51

Tous les services d'agence

Plus de trente années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars

Deux assurances
de bonne compagnie



Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabats sur les assurances accidents



notes de travail

Lundi 14 septembre

Tout commence de travers ce matin. Que diable, j'ai peine à m'habituer à leur sommeil du lundi matin. Patrick bâille à vous donner le vertige, Jojo a le regard vague des lendemains d'hier, Romain ne sait plus son nom. Le chant se traîne, vraie chorale de pleureuses du Haut-Niger. Je les secoue un peu, histoire de mettre la machine en route. Dès neuf heures, de petits jets de vapeur indiquent que la pression va suffire à naviguer à allure réduite. C'est cela, le bateau démarre doucement. La télé, bien sûr, ils étaient hier devant la télé. Je ne leur demande pas trop ce qu'ils ont vu, car leur tête n'est plus qu'un vaste mixer où mijotent pêle-mêle interviews, les images brèves de Téléjournal, le Mexique, le rugby, Intervilles et le beau Johnny. « Comprenez, M'sieur, on met un moment la France, puis après la Suisse. Y'a du catch pour papa, pis après Aznavour pour maman. » Et le gosse avale tout imperturbablement, se couche à dix heures et demie, dort à onze heures, rêve de Belphégor, s'agite et se traîne le lendemain matin tant bien que mal à l'école, prendre un peu de repos afin d'être dispos à l'heure de la reprise des émissions.

Cet après-midi, les gosses ont leurs poches remplies de photos des copains, Mitchell, Vartan la mignonne et quelques autres « géants ». Les idoles ! tu parles...

Mardi 15 septembre

Etre pleinement espérant et parfaitement lucide, à la fois l'un autant que l'autre. A voir les progrès de Jojo, je me prendrais un peu à rêver ces temps-ci. Il se charge de me ramener à la réalité. Parti en pointe avec son vélo vers le terrain de football, je le retrouve suspendu aux branches d'un pommier qu'il égraine de belle sorte. Le sol est pavé de pommes mûres. Je lui dis en trois mots pourquoi le geste ne peut se faire, comment le paysan compte sur sa récolte, et puis... Bien, il a l'air d'avoir compris, pour un peu je serais content de moi. Mais le match est à peine terminé, qu'il se rapproche innocemment de l'arbre, ballon sous le bras et zim ! d'un shoot sec, vous l'envoie de toute sa force dans les branches : Et voilà pour les pommes qui restent ! La claque qu'il reçoit sonne sec ; c'est loin de mes habitudes, mais bon sang tout de même ! Une dame qui passe sur la route me regarde avec une haute réprobation, les lèvres pincées et pour un peu je l'entendrais dire avec Fernand Reynaud : « Bourreau d'enfants ! »... Je sais bien que tous les catéchismes pédagogiques vont me donner tort. Mais ce que je sais aussi, c'est que Jojo demain matin, punition faite, me serrera la main tout droit, avec une de ces demi-grimaces comiques qui ne sont qu'à lui et que jamais nous n'aurons été plus au clair l'un avec l'autre. Temps clair, humide et doux. Les premiers dahlias fleurissent et les jardins d'ici sont tout éclairés de somptueux jaunes et d'admirables carmins.

Mercredi 16 septembre

C'est cela, Jojo est reparti du bon pied. Il me dit : « C'est bête, quand même, des fois je fais des crasses,

je ne sais même pas pourquoi... » Et ce matin, il s'accroche à son travail. Nous en sommes ce matin à la composition. Quelle discipline royale ! Je repense à Colette : « Ecrire, c'est dire les choses de tout le monde avec les mots de personne. »

Siècle de la vitesse, des communications orales, les gosses peinent. Ecrire suppose l'arrêt. Que dire hors du silence et du regard posé... Et soudain, je revois Ernest et Jean-Pierre et Milo, ces petits paysans graves qui vous disent parfois sans le savoir des choses merveilleuses. Leur horizon était limité, mais vaste leur univers ; ils voyaient le ciel, écoutaient le vent et les ruisseaux étaient pleins de voix qu'ils entendaient.

Samedi 19 septembre

Pas un nuage, ciel de septembre où paradent les premiers vols d'étourneaux.

Dimanche 20 septembre

Il pleut sous un ciel noir et bas. Le lac n'est qu'un chaudron d'ombres et de brumes. La pluie monte sur nous, lourdes colonnes sombres du fond de l'horizon. Je suis pleinement assuré pourtant que le soleil est là, éclatant au-dessus des nuages et ne s'est pas éteint.

Présence de l'invisible. L'atome invisible, l'air invisible, les ondes invisibles, l'invisible tellement plus important que le visible. Et pourtant, sans cesse, avec l'obstination de la guêpe à la vitre, nous revenons au tangible, au sensible seul. De Christ, nous ne voyons que l'homme. Visiblement, sur le plan concret, qu'est-ce que la Croix ? Bien peu de chose, si peu de chose. Mais dans l'invisible, quelle œuvre ; Christ en gloire, quelle inépuisable source de vie, de paix, de joie, de service. Christ glorifié, Christ homme, Christ Dieu, le maître de tous les saints. Il faut cet accord parfait du visible et de l'invisible pour que commence à vivre l'homme.

Mardi 22 septembre

Grand beau. Retour de Patrick après une semaine d'absence. Il a trouvé moyen de se planter je ne sais quel éclat de fer dans le pied. Jojo, ce matin, arrive tout bardé de pistolets. Il les extrait de temps à autre de ses fontes, les pose sur la table pour s'assurer ainsi que l'Ennemi ne lui pourra rien. J'ai réparé tantôt avec lui un des chiens défaillants. Il glisse à présent la pétoire dans sa ceinture et me dit, avec un clignement d'œil : « Ils peuvent venir, à présent »...

D. Courvoisier.

On cherche

pour jeune Zurichois de 15 ans, s'exprimant déjà en français, famille d'instituteur disposée à l'accueillir durant un mois d'été. Une leçon journalière et possibilité de travail le matin souhaitées.

Offres à Madame Hoech, institutrice, av. de la Sal-laz 62, 1010 Lausanne.

Géographie, degré moyen

Questionnaire pour l'étude du canton de Berne

Une carte géographique, ça ne se survole pas, ça se fouille. Pour que les élèves y prennent goût et y voient clair encore faut-il commencer tôt, en 3e année, par l'étude de son propre canton.

Nous vous proposons des questionnaires abondants. Et le temps d'y répondre? direz-vous. Réponse: Il faut cesser d'en perdre en dessinant, que dis-je! en brochant, en ciselant des croquis léchés qui n'atteignent souvent pas d'autre but que de remplir traditionnellement des cahiers.

Les questionnaires que voici sont-ils sur mesure? Là, il n'y a pas de réponse nette possible: les enfants d'une même classe de 4e se ressemblent souvent si peu qu'il faut bien prévoir du facile et de l'ardu.

Comment utiliser pratiquement ces questionnaires? Si vous aimez les monologues, vous pouvez vous contenter de poser les questions et attendre que vos deux ou trois fidèles disciples se dévouent et répondent. Si vous préférez faire travailler votre classe tout entière, faites répondre tout le monde par écrit. Toutes les fois ou quatre questions, corrigez tous ensemble et surtout commentez.

Souvent un coup d'œil à notre «RELIEF DE LA SUISSE» en matière plastique, échelle 1:400 000, éclaircira la situation et ranimera l'intérêt.

Nous avons donné toutes les réponses aux questions, même aux plus simples, réponses parfois prolongées d'un commentaire à votre usage, car nous avons voulu que ces questionnaires soient des outils pratiques, sachant qu'il faut vous permettre d'économiser ces deux choses précieuses entre toutes: votre temps et votre système nerveux.

Gaston Falconnier.

N.B. Ces questionnaires sont établis pour l'étude des cartes du manuel «Géographie de la Suisse», de H. Rebeaud

LE CANTON DE BERNE

Le Jura

1. Pense aux points cardinaux. Où se situe le Jura par rapport au lac de Biemme? Quelle rivière borde le Jura au sud?

Réponse: Au nord du lac de Biemme. L'Aar.

2. Quelle rivière a son cours tout entier dans le Jura? Nom de sa vallée? D'où vient ce nom?

Réponse: La Suze. Vallon St-Imier. De la localité de St-Imier.

3. Quelle rivière prend sa source dans le Jura et coule vers Bâle? Est-ce le cours inférieur ou moyen de cette rivière qui est bâlois?

Réponse: La Birse. Le cours inférieur est bâlois.

4. Quelle rivière fait frontière avec la France? A quel autre canton cette rivière sert-elle aussi de frontière avec la France?

Réponse: Le Doubs. Au canton de Neuchâtel (site touristique: le saut du Doubs).

5. Un automobiliste part de La Chaux-de-Fonds, descend le Vallon de St-Imier, franchit le col de Pierre-Pertuis, descend la vallée de la Birse et arrive à Bâle. Quelles sont les localités traversées?

Réponse: La Chaux-de-Fonds, Sonvilier, St-Imier, Courtelary, Sonceboz, Tavannes, Reconvilier, Moutier, Choindez, Delémont, Laufon, Bâle.

6. Une route pour voitures automobiles va de St-Imier au sommet du Chasseral. Va-t-elle vers l'ouest? Quelle est la montée, en mètres? (route non marquée sur cette carte).

Réponse: Vers le sud-est. Montée: 1607 m — 798 m = 814 m.

7. Cherche deux sommets, l'un à l'est, l'autre à l'ouest de Moutier. Leurs noms? Ces sommets sont-ils plus élevés ou moins élevés que le col vaudois du Marchairuz (1450 m)?

Réponse: A l'ouest, le Mont-Moron; à l'est le Raimieux. Ils sont moins élevés que notre col du Marchairuz.

8. Le Doubs coule en direction du nord. Les Franches-Montagnes sont-elles sur sa rive droite ou sur sa rive gauche?

Réponse: Sur sa rive droite.

9. Près de Ste-Ursanne, quelle montagne barre la route du Doubs vers le nord?

Réponse: Le Mont-Terri.

10. A l'est de Ste-Ursanne passe une route qui unit deux localités importantes; lesquelles? Cette route franchit quel col?

Réponse: Porrentruy et Delémont. Col des Rangiers.

11. Au col des Rangiers se dresse une énorme statue de soldat suisse, statue érigée (dressée là) en souvenir des soldats suisses qui gardèrent la frontière pendant la guerre de 1914-1918. Pourquoi cet endroit était-il important au point de vue militaire?

Réponse: Cette route venait de France et d'Allemagne. Elle permettait d'envahir la Suisse par le nord. C'est une des portes de la Suisse.

12. Quelle est la dernière localité suisse au nord de l'Ajoie? Quelle est son altitude, sachant qu'il y a 54 mètres d'écart avec l'altitude de Porrentruy?

Réponse: (Pour savoir si l'écart est en plus ou en moins, il n'y a qu'à regarder le sens de la petite rivière, l'Allaine; elle coule vers le nord.) 424 m — 54 m = 370 m, altitude de Boncourt.

13. Sur cette carte, Boncourt et Porrentruy semblent en pleine montagne. Et pourtant... Compare leur altitude avec celle de Biemme. Que constates-tu?

Réponse: Biemme étant à 442 m, je constate que Boncourt et Porrentruy sont plus bas que Biemme. Delémont est aussi très bas, à 430 m (voir image page 44). Consulter une autre carte que des couleurs rendent plus parlante.

14. Dans le Nord du Jura, quelle localité se trouve entre deux petits tunnels? Dans le sud, à partir de Moutier, deux tunnels permettent d'atteindre deux villes; lesquelles? dans quel canton? Dans quelle vallée?

Réponse: Ste-Ursanne. Granges et Soleure, canton de Soleure. Dans la vallée de l'Aar.

Un peu d'histoire

15. Il y a 12 ou 13 siècles, le Jura était très peu peuplé. Il était couvert, plus qu'aujourd'hui, par une forêt épaisse. Quels arbres la formaient?

Réponse: Sapins et hêtres, les hêtres préférant les régions les plus basses.

16. En 999, Rodolphe III le Fainéant, roi des Deux-Bourgognes, fait don du Jura à l'Evêque de Bâle. Il y a combien d'années?

Réponse: 1966 — 1000 + 1 = 967 ans.

17. Alors le défrichement commença. Tout d'abord autour des couvents. Que fit-on ? Pourquoi ?

Réponse : *On coupe, on arrache les arbres pour faire des pâturages, des terrains de culture. Il fallait vivre.*

18. Deux couvents firent d'importantes tentatives de peuplement (défrichage et appel de « colons »). Leurs noms ? (L'un était sur le Doubs ; l'autre se trouvait dans ce qui est devenu la plus importante localité de la vallée de la Birse).

Réponse : *Les couvents de Ste-Ursanne et de Moutier.*

19. Comme la Vallée de Joux et la région de Ste-Croix, cette partie du Jura avait quelques gisements de fer. Vers 1350 on exploitait ce fer, on fondait le minerai en brûlant du charbon de bois. Est-ce que cela favorisa ou diminua le défrichage ?

Réponse : *Cela le favorisa. Les forêts furent mises à rude contribution. Il fallait des quantités prodigieuses de charbon de bois pour traiter une tonne de fer. Le bois de hêtre donnait le meilleur charbon.*

20. En 1384, le seigneur du pays, l'évêque de Bâle, promet de nombreux avantages à tous ceux qui voudraient s'installer dans le pays. Pourquoi agit-il de la sorte ?

Réponse : *Pour attirer des immigrants, des colons, qui peupleraient le pays et le mettraient en valeur.*

21. Le parchemin où l'évêque inscrivit les avantages promis s'appelle une « Charte de franchise ». Vois-tu une ressemblance entre ce titre et le nom de la région qui profiterait de la Charte : les Franches-Montagnes ?

Réponse : *« Franchise » et « franchises » ont pour racine « franc », qui signifie libre, affranchi, par opposition à « serf ». Dans le langage actuel : une lettre franche de port, on ne paie rien pour elle. Un paquet franco de port. La région des Franches-Montagnes doit son nom à cette Charte de franchise qui garantissait certains droits, certaines libertés à ceux qui l'habitaient ou qui viendraient s'y installer*

22. La Charte libérait les habitants de toute corvée. Qu'est-ce que c'était ? Elle lui permettait de couper des arbres sans les payer ; pour quel usage ? Elle lui permettait de défricher librement ; pourquoi ?

Réponse : *Pas de jours de travail à faire gratuitement pour le Seigneur. Couper des arbres pour avoir du bois de construction (le nouvel arrivant devait commencer par bâtir !) et du bois de chauffage. Défricher pour faire des pâturages ou des terres de cultures.*

(N.B. Ce questionnaire historique a été établi d'après un texte de M. Hans Windler, Dr ès sciences naturelles, commentaire des couvertures de cahiers offertes par les produits Thomi SA, Bâle.)

Le Plateau bernois

1. Le Plateau bernois se trouve entre deux régions ; lesquelles ? Pourquoi le Plateau est-il plus cultivable que les deux autres régions ?

Réponse : *Entre le Jura et les Alpes. La terre du Plateau est meilleure. La basse altitude du Plateau en fait une région plus chaude.*

2. Le Seeland est une région comprise entre trois lacs et une rivière. Leurs noms ?

Réponse : *Lacs de Neuchâtel, de Morat, de Bienne. L'Aar*

3. (Voir carte page 135.) Les trois lacs n'en formaient qu'un, il y a combien d'années ?

Réponse : *Il y a 10 000 ans, à l'époque glaciaire. Cinq fois notre ère !*

4. Le lac de Bienne reçoit les eaux de trois rivières. Leurs noms ? Quelle rivière sort du lac de Bienne ?

Réponse : *Entrent : la Thièle, l'Aar et la Suze. Sort : L'Aar.*

5. Quel affluent de la Sarine forme frontière entre Fribourg et Berne ? Près de quelle localité se trouve le confluent Sarine - Singine ?

Réponse : *La Singine. Près de Laupen.*

6. (Voir croquis, page 126.) Entre Aarberg et le lac de Bienne, les hommes ont creusé un canal. Son nom ? (sachant qu'il emprunte son nom au village voisin).

Réponse : *Canal de Hagneck*

7. Où se trouve le lac de Wohlen par rapport à la ville de Berne ? Par quoi ce lac est-il formé ?

Réponse : *Au nord de Berne, ou mieux, en aval de Berne. Formé par l'Aar.*

8. La ville de Berne se trouve dans quelle région du Plateau bernois ? A quelle altitude ?

Réponse : *Dans le Mittelland, Pays du milieu. A 540 m.*

9. Pense à l'Aar et dis l'endroit précis où est née la ville de Berne. Par la suite dans quelle direction la ville de Berne s'est-elle particulièrement étendue ?

Réponse : *Dans un méandre de l'Aar. Tout autour de l'ancienne, mais surtout vers l'ouest.*

10. Quelle localité, près de la Singine, donne son nom à une station radio ?

Réponse : *Schwarzenbourg.*

11. En allant de Bienne à Thoune par la route vous traversez quelles localités ? Vous vous élevez peu ; de combien de mètres ?

Réponse : *Bienne, Lyss, Berne, Münsingen, Thoune. 562 m — 442 m = 120 m.*

12. A proximité de quelle ville l'Aar décrit-elle ses plus beaux méandres ?

Réponse : *Dans Berne et au nord de Berne.*

13. Les rivières suivantes naissent-elles d'une source ou d'un glacier ? La Singine ? La Grande-Emme ? L'Aar ?

Réponse : *Singine (source). Grande-Emme (source). Aar (glacier).*

14. La Grande-Emme rejoint l'Aar dans quel canton ? sur quelle rive ? en amont ou en aval de Soleure ?

Réponse : *Rive droite de l'Aar. Canton de Soleure. En aval.*

15. Cette carte n'est pas orientée exactement comme les autres. Regarde en haut à gauche, les points cardinaux. Dans quelle direction générale coule la Grande-Emme ?

Réponse : *Vers le nord-ouest.*

16. Quelle ville est exactement au sud de Berthoud ? Au sud-ouest de Berthoud ? Deux localités à l'est de Berne ?

Réponse : *Thoune. Berne. Worb et Langnau.*

17. Au nord du Plateau bernois, quelle localité se situe sur la ligne droite Interlaken-Langnau ?

Réponse : *Herzogenbuchsee.*

18. Des trois vallées suivantes : Singine, Aar et Grande-Emme, laquelle est un corridor véritablement utile pour pénétrer dans le sud du canton, dans les Alpes ? Qu'est-ce qui utilise ce corridor de la nature ? Autrefois qui a « raboté » ce corridor ?

Réponse : *La vallée de l'Aar. La route et le rail. Les anciens glaciers.*

19. Entre Berthoud et Langenthal il y a 20 kilomètres en ligne droite. Mesure cette distance avec une bande de papier, et compare : a) distance entre Bienne et Thoune ? b) largeur du canton à sa « ceinture » pas-

sant par Thoune ? c) distance de Berne à Langnau ? d) de Berne à Fribourg ? e) de Berne à Thoune ?

Réponses : a) *Un peu plus de 40 km.* b) *Un peu moins de 40 km.* c) 20 km. d) 20 km. e) 20 km.

20. Etablis des graphiques pour comparer les populations suivantes :

Berne, canton : 890 000	Berne, ville : 163 000
Lausanne : 126 000	Vaud : 430 000
Zurich, ville : 440 000	Zurich, canton : 952 000

(On représentera par exemple 10 000 habitants par un trait de 1 millimètre.)

Oberland bernois

Commençons à l'ouest...

1. Quelle rivière passe à Gstaad ? Dans quel canton prend-elle sa source ? Près de quel col valaisan ? à quelle altitude ?

Réponses : *La Sarine. Valais. Col du Sanetsch à 2243 m d'altitude.*

2. Quel col vaudois débouche près de la source de la Sarine, à 1547 m d'altitude ?

Réponse : *Le col du Pillon (venant des Diablerets).*

3. Suivre le cours de la Sarine, de sa source à son confluent avec l'Aar. Noter tous les cantons traversés.

Réponse : *Valais. Berne. Vaud. Fribourg. Berne.*

4. Un peu au nord de Gstaad, une route arrive à Gessenay, elle vient d'une localité vaudoise. Laquelle ? (voir carte page 17).

Réponse : *Château-d'Œx (et Rougemont).*

5. Au nord de Gessenay, une route franchit la frontière. Cette route unit quel canton à quelle vallée bernoise ?

Réponse : *Canton de Fribourg et Simmental.*

6. Cette route, près de la frontière, franchit un col. (Voire carte page 37.) Son nom ? Son altitude ? Sais-tu son nom allemand ?

Réponse : *Col de Bellegarde. 1509 m. Jaunpass. (Remarque : le col de Bellegarde est sur la route la plus directe entre Vaud et la Suisse centrale, par l'Oberland bernois ; voici les étapes : Lausanne, Vevey, Bulle, Jaunpass, Zweisimmen, Spiez, Interlaken, col du Brunig, lac des Quatre-Cantons. Route particulièrement visible sur notre « RELIEF de la SUISSE » en matière plastique.)*

7. Indique deux massifs montagneux à l'est du col du Sanetsch.

Réponse : *Le Wildhorn et le Wildstrubel.*

8. Un train sort du tunnel du Loetschberg et roule vers le nord. Quelle rivière longe-t-il, puis quel lac, puis quelle rivière ?

Réponse : *La Kander, le lac de Thoune, l'Aar.*

9. La ligne du Loetschberg fait de grandes courbes entre quelles localités ? Pourquoi ?

Réponse : *Entre Frutigen et Kandersteg. Pour diminuer la pente.*

10. Quel sommet au sud-ouest de Spiez est un beau balcon pour jouir du panorama qu'offrent les Alpes bernoises ? Son altitude ? Un vieillard peut s'y rendre, pourquoi ?

Réponse : *Le sommet du Niesen, alt. 2362 m. Funiculaire.*

11. Jungfrau, Moench. Eiger. Lequel de ces sommets n'est pas un « 4000 » ? Quel sommet est le plus haut ? Quelle rivière est alimentée par leurs glaciers ?

Réponse : *L'Eiger. Jungfrau, 4158 m. La Lutschine.*

12. Finsteraarhorn et Schreckhorn. Leur altitude est-elle supérieure ou inférieure à celle des trois sommets

précédents ? Leurs glaciers alimentent surtout quelle rivière ?

Réponse : *Supérieure. L'Aar.*

13. Depuis le Chasseral (sommets jurassien au nord du lac de Bièvre) on voit très bien les deux derniers sommets (Finsteraarhorn et Schreckhorn) malgré les trois autres qui sont devant (J. M. et E.). Pourquoi ?

Réponse : *Parce qu'ils sont plus élevés.*

14. Près du col du Grimsel : le lac du Grimsel. Quelle est la grande différence entre ce lac et celui de Brienz ?

Réponse : *Lac du Grimsel : lac artificiel pour alimenter des turbines.*

15. Pourquoi le lac du Grimsel ne risque-t-il pas de manquer d'eau ?

Réponse : *Il est alimenté par de grands glaciers.*

16. Calcule l'altitude de ce lac, sachant qu'il y a 184 mètres de différence avec l'altitude du col du même nom.

Réponse : $2164 \text{ m} - 184 \text{ m} = 1980 \text{ m}.$

17. L'eau de l'Aar descend de combien de mètres entre le lac du Grimsel et Thoune ?

Réponse : $1980 \text{ m} - 562 \text{ m} = 1418 \text{ m}.$

18. Depuis le lac de Brienz je remonte l'Aar. Je suis dans quelle vallée ? A ma gauche se trouve quel col ? Il conduit dans quel canton ? Son altitude ? Je remonte toujours l'Aar. A partir de quelle localité la route devient-elle route de montagne ? A quelle altitude ? Je ne vais pas au Grimsel, mais à l'autre col, lequel ? Dans quel canton vais-je arriver ?

Réponses : *Hasli. Col du Brunig, alt. 1007 m. Unterwald. Meiringen, à 600 m. Col du Susten, canton d'Uri.*

19. De Thoune à Meiringen la route s'élève de combien de mètres ? Et de Meiringen au col du Grimsel ?

Réponse : $600 \text{ m} - 562 \text{ m} = 38 \text{ m}$ (pratiquement, c'est à plat). $2164 \text{ m} - 600 \text{ m} = 1564 \text{ m}.$

20. Des trois cols : Grimsel, Susten et Brunig, lequel est utilisable le plus longtemps chaque année ?

Réponse : *Le col du Brunig, car il est enneigé plus tard et desenneigé plus tôt, à cause de sa faible altitude (177 m plus bas que le col du Mollendruz).*

21. Entre le centre de Thoune et le centre d'Interlaken il y a une distance de 20 kilomètres. Sur une bande de papier relève la longueur représentant ces 20 m. Au crayon et à la règle trace une fine ligne droite joignant le col du Pillon et le col du Grimsel. Avec ta bande de papier, mesure cette distance.

Réponse : *Quatre bandes et demie, soit 90 km.*

22. Les Alpes bernoises sont une muraille de... kilomètres sans col routier ou avec un col routier au centre ?

Réponse : *Sans col routier au centre. Environ 100 kilomètres.*

23. Les Valaisans aimeraient creuser un tunnel routier pour unir leur canton à celui de Berne. Il serait creusé sous le Rawil, entre le massif du Wildhorn et celui du Wildstrubel. Les voitures arriveraient dans quelle localité bernoise ?

Réponse : *A la Lenk.*

24. Dis à ton papa que l'on voit magnifiquement les montagnes de l'Oberland bernois depuis le sommet du Chasseral (on y monte en voiture depuis St-Imier, route goudronnée, route à péage, 3 fr.). Avec une bande de papier, compare la distance col du Pillon - col du Grimsel et la distance Chasseral - Lauterbrunnen. Que constates-tu ?

Réponse : *C'est la même distance, 90 km. Jusqu'au Schreckhorn il y a 100 km.*

Gaston Falconnier.

(A suivre.)

La musique, élément majeur de l'enseignement en Hongrie

L'enseignement qu'il est convenu d'appeler primaire (et primaire supérieur) est dispensé en Hongrie à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans, à l'école dite générale. Obligatoire et gratuite, cette scolarité de huit années permet de donner à tous les jeunes les connaissances qui ouvrent ensuite l'accès aux études secondaires, classiques ou techniques. Tel est donc le régime scolaire de base qui touche toute la jeunesse hongroise, dans les villes comme dans les campagnes.

La musique ouvre l'esprit

Or, il y a une quinzaine d'années, un groupe de pédagogues avait entrepris d'amender ce système. Ils se fondaient sur les travaux pédagogiques du grand compositeur Zoltán Kodály qui affirme que la connaissance de la musique est tout aussi nécessaire à la formation de l'homme que les matières scolaires traditionnelles.

C'est dans la ville natale de Kodály, à Kecskemét, dans cette grande plaine de la Hongrie centrale où l'essentiel des activités semble voué à l'agriculture, qu'une adepte du compositeur, Madame Lajos Nemesszeghy, groupant autour d'elle quelques professeurs, entreprit de mettre en pratique les idées du maître.

C'était en 1950. Ils ne disposaient alors que de locaux vétustes et, pour financer l'entreprise, que d'une partie des droits d'auteur de Kodály.

Ainsi vit le jour la première « Ecole générale musicale » de Hongrie où, innovation justifiant ce titre, aux matières enseignées dans les autres établissements scolaires, s'ajoutaient des cours de musique, vocale et instrumentale. Les élèves, peu nombreux d'abord — les autorités considérant l'expérience d'un œil assez sceptique — passaient exactement les mêmes examens de fin d'année et de fin d'études que ceux des écoles générales ordinaires. Cependant, un fait curieux ne tarda pas à se manifester : il apparaissait de plus en plus clairement, lors de ces examens, que les élèves de l'« Ecole musicale » possédaient des connaissances plus sûres et, surtout, avaient l'esprit plus ouvert. Leurs notes, tant en mathématiques qu'en langue hongroise, en histoire, en physique ou en sciences naturelles, étaient supérieures à celles de leurs camarades des écoles ordinaires ; qui plus est, ils manifestaient beaucoup plus d'intérêt à l'égard de sujets qui dépassent le cadre de l'enseignement scolaire habituel.

Comment expliquer ce fait ?

La musique est, sans doute, instinctive à l'homme. Un enfant, même sans dispositions artistiques particulières, fredonne ou chante et il est sensible à la musique que son oreille recueille. Si l'on part de ce phénomène naturel, si on le développe par un enseignement qui rend conscient ce qui n'était qu'instinctif, on parvient à ouvrir des horizons qui débouchent sur la culture. L'enfant apprend que tel air qu'il chante — ou joue sur un instrument — est de tel auteur ; que cet auteur vivait à telle époque — on rejoint ici l'histoire — qu'il s'intégrait à tel ou tel courant d'idées — on ouvre une fenê-

tre sur la littérature et la philosophie... Ainsi, par le truchement de la musique, on prépare la connaissance des autres matières scolaires, mais en leur donnant un relief nouveau. Telles sont les raisons de l'« avance » prise par les élèves des écoles générales musicales : leur esprit a été « civilisé ».

L'école qui fait école

Aujourd'hui, à Kecskemét, la vieille mesure des débuts a fait place à un bâtiment aux lignes modernes, confortablement équipé, où le soleil entre à flots. Le scepticisme initial des milieux officiels a fait place à un enthousiasme général... et à de grosses subventions. Car cette école a fait école. En effet, il existe maintenant cent établissements du même type dans le pays.

Leur programme est, pour l'essentiel, semblable à celui des écoles générales ordinaires, avec cette différence que, pendant les quatre premières années, les élèves (âgés de 6 à 10 ans) pratiquent aussi le chant pendant une heure chaque jour. Ainsi, comme le préconisait Zoltán Kodály, les enfants, en même temps que lire, écrire et compter, apprennent « leur langue maternelle sur la base des chansons populaires du pays, à l'aide de la solmisation relative, et de façon qu'ils puissent utiliser la langue maternelle **chantée** avec la légèreté de la langue **parlée** ».

Au cours des quatre années suivantes, l'enseignement de la musique ne porte plus que sur quatre heures par semaine ; mais, outre la théorie musicale et l'histoire de la musique, chaque élève bénéficie aussi d'un enseignement instrumental : le simple pipeau des débuts fait place au violon — pour les plus doués — au piano ou aux instruments à vent pour les autres. D'autre part, les meilleurs instrumentistes peuvent jouer dans l'orchestre de l'école qui donne assez souvent des concerts. Ainsi, dans ces écoles, dont Kecskemét est le modèle, toute l'éducation est donnée sur un fond musical.

L'expérience de ces quinze années montre que la plupart des élèves n'embrassent pas pour autant une carrière de musicien ; seule, une minorité opte pour elle. Mais l'éducation donnée par ce type d'école générale a pour effet de peupler la société de jeunes gens plus cultivés, plus sensibles aux créations de l'art, des sciences, et de la civilisation en général. — (Informations UNESCO).

György Aranyossy.

POUR MA MÈRE

*Il y a plus de fleurs
Pour ma mère, en mon cœur
Que dans tous les vergers ;*

*Plus de merles rieurs
Pour ma mère, en mon cœur,
Que dans le monde entier ;*

*Et bien plus de baisers
Pour ma mère, en mon cœur,
Qu'on en pourrait donner.*

Maurice Carême.

Musique et rééducation

Expériences de thérapie musicale avec des enfants profondément débiles, de Thérèse Hirsch. 135 pages. Préface du Prof. S. de Ajuriaguerra. Ed. Delachaux et Niestlé.

Nous avons besoin de ce petit livre.

Il est l'œuvre d'une musicienne qui a gardé le fil de ses premières émotions musicales afin d'en élaborer une pédagogie du contact.

Thérèse Hirsch a fait ses recherches à l'Hôpital psychiatrique de Bel-Air (Genève) avec des enfants pour lesquels l'accès au monde est bouché en raison soit d'une insuffisance intellectuelle, soit d'une carence affective telle qu'ils en ont oublié leur désir de communiquer.

Ils vivent un monde intérieur d'une telle pauvreté d'images, d'associations, d'actions possibles que le langage ne peut même pas y prendre racine, ou d'une misère affective si profonde que tout contact est resenti comme un danger de mort immédiate.

Il est banal de dire que la musique est un langage, mais admettre que ce langage a, lui aussi, ses balbutiements chargés d'émotions primitives, sensorielles, musculaires, et qu'à cet échelon voisin du zéro ce langage est déjà communication, voilà qui réconcilie la cantate et la comptine, le mélomane érudit et l'enfant qui chantonne sur deux sons.

Mais Mlle Hirsch va plus loin. Si, en effet, tout bon pédagogue est celui qui — intuitif et lucide à la fois — régresse souplement à l'échelon où l'enfant fait sa recherche pour suivre avec lui et à travers des expériences successives qui s'emboîtent, le long fil du savoir, rattacher les premiers tâtonnements à la plus haute technicité, mener du hasard à la réflexion; elle va plus loin: écouter ne permettra pas seulement d'écouter mieux mais d'être attentif à la voix d'autrui, de vivre son corps dans sa réponse rythmique spontanée pour en prendre conscience et pouvoir alors l'utiliser comme moyen de communication gestuelle et plus tard verbale.

Prendre conscience de soi, c'est prendre conscience des autres et de la réalité, et communiquer avec eux; la musique — musique des mots, phrases chantées, comptines d'abord — est une réalité bonne, moyen terme entre l'enfant et la réalité, émissaire du monde extérieur dont il a abandonné la conquête ou qu'il ne peut conquérir.

Ainsi la musique, monde en soi, est réinsérée dans le monde des êtres et des objets et en favorise l'accès.

Des rythmes tout simples frappés au tambourin, le nom de l'enfant fredonné sur deux tons, une phrase chantée traduisant son activité du moment, n'ouvriront pas seulement à l'enfant un monde réservé, culturel qui serait la musique, mais permettront à l'éducateur de prendre les mains de l'enfant dans les siennes, de capter son regard, de lui parler, de chanter **avec** lui, de faire quelque chose **avec** lui.

Faire quelque chose **avec** l'enfant c'est l'éduquer; lui donner des instruments pour comprendre, agir sur le monde pour prendre une autonomie optimale.

La musique comme calmant incompréhensible des arriérés est démystifiée, elle reprend sa résonance humaine avec sa genèse utile non pas à quelques futurs mélomanes chanceux mais à chacun de nos enfants ainsi qu'aux plus déshérités d'entre eux.

Mlle Hirsch sait ce qu'elle fait; une étude des composantes de la musique (rythme, tempo, son, mélodie) et de leurs effets respectifs sur les instances de la personnalité le montre bien.

Une bibliographie d'ouvrages spécifiques et connexes complète le sérieux de ce petit livre chaleureux.

L'éducateur, le pédagogue de la musique, la mère de l'enfant difficile ou déficient, la mère soucieuse de la préparation musicale de son enfant, le musicien et le mélomane y trouveront non seulement une foule d'idées, la lettre mais aussi l'esprit, une manière d'aborder la musique, nouvelle, authentique.

Claire Jéquier.

La contribution des moyens audiovisuels à la formation des enseignants

Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1965. Soixante-quatre pages. Prix: 3 francs français. En vente à la Section des publications du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.

L'un des points les plus importants du programme éducatif du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe a trait à la formation des enseignants. C'est pourquoi une brochure a été consacrée à l'utilisation, pour cette formation, des moyens audiovisuels. Cette brochure, fondée sur la documentation qu'a permis de rassembler une réunion tenue en mai 1964 au Centre audiovisuel de Saint-Cloud (France), comprend l'essentiel des exposés de différents experts, un résumé des discussions auxquelles ils ont donné lieu et, enfin, les conclusions de la réunion, ainsi que ses recommandations pour une action future.

La réunion ne s'est pas cantonnée à des sujets généraux tels que l'initiation des enseignants aux moyens de communication de masse et les problèmes psychologiques que pose la formation des enseignants par les moyens audiovisuels; elle a également étudié l'apport particulier de moyens comme la radio, la télévision — principalement en circuit fermé — et le film, ainsi que le laboratoire de langues en tant qu'outil de formation des professeurs de langues vivantes. De plus, une attention particulière a été accordée aux problèmes de la formation des enseignants pour l'emploi des moyens audiovisuels.

La présente brochure devrait se révéler utile pour les instituts de formation pédagogiques. Elle sera suivie d'autres publications, de caractère plus spécialisé qui donneront des informations détaillées sur des moyens audiovisuels spécifiques, comme le film muet de 8 mm, et sur l'utilisation de la télévision en circuit fermé pour la formation des enseignants.

Le programme de bourses de l'UNESCO

Etant donné le nombre des demandes de renseignements qui parviennent à l'Organisation au sujet de son programme de bourses, il paraît utile de fournir les précisions suivantes concernant ce programme :

L'Unesco octroie chaque année un nombre restreint de bourses en vue d'études ou de voyages éducatifs à l'étranger. Ces bourses ont généralement pour objet de donner à des personnes déjà engagées dans une carrière l'occasion d'acquérir une expérience internationale en faisant à l'étranger un séjour de formation ou d'observation. Leur durée est le plus souvent comprise entre trois et neuf mois ; et c'est seulement dans des cas exceptionnels qu'on les accorde pour la préparation à un premier grade universitaire.

Les domaines dans lesquels l'Unesco octroie des bourses sont ceux de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, de la technologie, des sciences sociales, des activités culturelles (bibliothèques, musées, droit d'auteur, art, etc.), de l'information (journalisme, radio, télévision, etc.) et de la coopération culturelle internationale. Des domaines comme ceux de l'agriculture, de la médecine, de l'énergie atomique, etc. relèvent de la compétence d'autres organisations du système des Nations Unies.

Les bourses accordées par l'Unesco sont de deux sortes. Pour les bourses d'études, les candidatures doivent être présentées par les gouvernements des Etats membres et se rapporter à une entreprise nationale ou internationale d'intérêt reconnu. Les bourses de voyage sont liées à des entreprises patronnées par des coopératives ouvrières, des groupements féminins, des organisations de jeunesse ou des associations d'enseignants ayant statut consultatif auprès de l'Unesco.

Aucune bourse ne peut être accordée à la suite d'une demande adressée directement au Secrétariat de l'Unesco par un particulier.

Ce sont les organismes nationaux de coopération avec l'Unesco qui ont pour rôle de présenter les candidats et de fournir des renseignements à leur sujet. Ces organismes portent généralement le nom de « Commission nationale pour l'Unesco », et on peut le plus souvent se mettre en rapport avec eux par l'entremise du Ministère de l'éducation ou du Ministère des affaires étrangères.

Beaucoup de bourses propres à intéresser les personnes désireuses de faire des études à l'étranger sont accordées par des organisations autres que l'Unesco. C'est pourquoi le Département des échanges internationaux diffuse une série de publications qui renseignent sur les possibilités de voyages éducatifs à l'étranger existant dans le monde entier.

Les principales de ces publications* sont :

Etudes à l'étranger. L'Unesco publie ce répertoire bis-annuel à l'intention de toutes les personnes désirant se renseigner sur les possibilités de voyages d'études internationaux. Il recense de façon aussi complète que possible toutes les bourses de divers types (130 000 environ chaque année) offertes par des gouvernements, des universités, des fondations ou autres institutions. Ces bourses peuvent être utilisées dans presque toutes

les régions du monde, pour faire des études ou des recherches dans à peu près n'importe quel domaine.

Les bourses sont classées selon le domaine d'études pour lequel elles sont offertes. Des renseignements sont également donnés sur les conditions d'octroi, les qualifications requises, l'adresse à laquelle les demandes doivent être adressées.

Le tome XV de cet ouvrage a été publié en novembre 1963 et fournit des informations pour les années 1964-1966. La seizième édition paraîtra à la fin de 1965.

Vacances à l'étranger. Cet ouvrage contient des renseignements sur les nombreuses activités éducatives et culturelles prévues chaque année, dans le monde entier, pour permettre à des jeunes gens, étudiants, professeurs et travailleurs, de profiter de leurs vacances pour entreprendre des études ou des voyages à l'étranger ; 950 institutions et organisations ayant leur siège dans 68 pays ont fourni des informations concernant leurs activités, qui vont des cours de vacances, écoles et séminaires d'été aux voyages d'études, des auberges de jeunesse et foyers d'étudiants aux camps et centres de vacances, des chantiers internationaux de travailleurs volontaires à tous les autres programmes d'échanges éducatifs internationaux grâce auxquels des jeunes peuvent étudier ou voyager à l'étranger. De plus, « Vacances à l'étranger » indique quelles sont, dans certains cas, les possibilités d'aide financière permettant à des participants de suivre des cours ou stages de vacances, et passe en revue les publications où figurent les différentes activités de vacances organisées dans tel pays ou région.

En outre, le Département des échanges internationaux publie et distribue aux commissions nationales et aux centres d'information des Nations Unies dans les Etats membres une série de documents intéressant les candidats boursiers : listes d'organismes internationaux s'occupant d'échanges éducatifs ; listes d'organismes s'occupant de relations et d'échanges internationaux, par région ; programmes de stages à l'étranger ; possibilités de vacances à l'étranger ; possibilités de bourses et d'assistance offertes aux étudiants, suivant leur région d'origine (Afrique, Amérique latine, Asie et Moyen-Orient, Etats-Unis d'Amérique, Europe), etc.

Signalons qu'en 1963-1964, l'Unesco a administré au total 1900 bourses et qu'en 1965-1966 ce nombre doit être porté à 2400.

Une machine à enseigner pour le travail collectif

Une machine à enseigner qui permet aux élèves de travailler en groupe a été mise au point en Angleterre.

Les questions et un certain nombre de réponses possibles sont projetées sur un grand écran, la présentation étant faite de manière à inciter les élèves à réagir promptement et à débattre ensemble de la réponse à donner. On appuie ensuite sur un bouton et la machine indique si la réponse est exacte. En cas d'erreur, elle aide les élèves, au moyen de nouveaux diagrammes projetés sur l'écran, à reconsidérer la question.

* En vente chez les agents généraux des publications de l'Unesco dans les différents pays. Pour la Suisse : Librairie Payot, 6 rue Grenus, Genève.

La lecture fouillée du mois

Le jeune peintre Théodore (artisan de village) s'est réfugié dans l'échoppe d'un tonnelier-vigneron, pour y méditer.

... *Un bruit singulier se fit entendre au dehors. Théodore dressa la tête; ce bruit ressemblait au claquement de langue d'un buveur qui dégusterait le meilleur vin du monde: il était doux, moelleux, il grasseyait.*

« *Qu'est-ce que cela ?* » fit le peintre, et il se glissa dans la cour avec prudence. Là, le même bruit recommença par trois fois. Théodore se tournait et se retournait, n'y comprenait rien... Enfin il eut l'idée d'écartier le feuillage d'un arbousier à pompons rouges, et vit au pied du mur extérieur le fou Kasper-Noss, assis dans l'herbe, les jambes écartées, la chemise rabattue sur les épaules, son vieux pantalon de toile filandreuse tiré d'un côté par la bretelle, son tricorne râpé entre les genoux et plein d'excellents raisins, qu'il venait sans doute de piller dans le voisinage. Le gaillard semblait heureux comme une grive; son front bombé, ses grosses pommettes rebondies, son petit nez luisaient de satisfaction. C'est lui qui claquait de la langue. Il levait des grappes tout entières et les pendait dans sa bouche arrondie; sa gorge remplie se gonflait d'aise: « Hé! hé! » faisait-il en roucoulant. De grandes orties s'inclinaient autour de lui dans l'ombre du mur, et quelques chardons secs faisaient sentinelle à ses pieds.

— Ah! mauvais gueux, lui dit Théodore, c'est ainsi que tu passes tes nuits ?

Le fou tourna la tête avec nonchalance, ses yeux se plissèrent d'un air moqueur, et, sans lâcher des lèvres le bout de la grappe :

— Hé! fit-il, c'est toi, Théodore?... viens donc goûter de mon raisin.

— De qui l'as-tu ?

Kasper étendit la main et répondit :

— Là-bas... il y en a !

Tiré de Gretchen — « Contes vosgiens », tome 12, des œuvres complètes d'Erckmann-Chatrian — Jean-Jacques Pauvert éditeur, Paris.

A) Questions

1. A quel moment se passe cet épisode ?
2. Lorsqu'un buveur déguste, il claque la langue. Explique.
3. Pourquoi le peintre se glisse-t-il hors de l'atelier avec prudence ?
4. L'auteur parle de la cour, d'un arbousier, d'un mur extérieur; dessine les lieux comme tu te les représentes.
5. Que signifie **heureux comme une grive** ?
6. Relève les expressions indiquant la joie du fou Kasper-Noss.
7. A quoi sert le tricorne râpé du bonhomme ?
8. Théodore se dit immédiatement: « C'est du raisin volé ». Et toi, qu'en penses-tu ?
9. Montre que l'injure « Mauvais gueux » n'a pas impressionné le fou.

10. En quoi les deux hommes te paraissent-ils différents l'un de l'autre ?

11. Donne un titre à ce texte: a) favorable, b) défavorable, à Kasper-Noss.

B) Vocabulaire

1. Cherche le sens des mots: arbousier, moelleux, grasseyer, filandreuse, tricorne, bombé, roucouler, nonchalance.

2. Donne cinq couvre-chefs militaires, dessine-les.

3. Exercice: calotte, passe-montagne, turban, haut de forme, képi, fez, mitre, casquette, béret, basque, feutre, toque.

Complète le texte suivant avec les noms ci-dessus :

L'évêque posa noblement sa ... sur la table. Les députés s'avançaient en cortège vers la cathédrale, ... sur la tête. Cet ouvrier a oublié sa ... dans la salle d'attente. Comme il faisait froid, le skieur glissa son ... sur les oreilles. J'en perds ma ..., hurla le moine, indigné. Ces Marocains se promènent, le ... sur leur crâne rasé. Dans ses promenades, notre voisin, un artiste, n'oublie jamais de mettre son Un ... à large galons d'or. Le ... sur l'oreille, cet individu ne m'inspire guère confiance. J'ai acheté une belle ... en fourrure, expliquait Madame à son mari. Gravement, avec des gestes étudiés, cet Hindou nouait son

4. Exercice: l'auteur écrit « heureux comme une grive ». Termine les comparaisons suivantes :

doux comme ... — simple comme ... — rouge comme ... — résonner comme ... — chargé comme ... — rire comme ... — se sauver comme ... — malin comme ... — fort comme ... — maigre comme ... — pleurer comme ... — ronfler comme

C) Composition

Exercices d'imitation

1. « Un bruit singulier se fit entendre au-dehors. Il dressa la tête; ce bruit ressemblait au claquement de langue d'un buveur qui dégusterait le meilleur vin du monde. » Imite cette phrase dans trois exemples différents.

2. (Complète les phrases) :

« Qu'est-ce cela ? » fit le maître, et ...
 « Qu'est-ce cela ? » fit le contrôleur, et ...
 « Qu'est-ce cela ? » fit la sentinelle, et ...
 « Qu'est-ce cela ? » fit papa, et ...

3. « Le gaillard semblait heureux comme une grive; son front bombé, ses grosses pommettes rebondies, son petit nez luisaient de satisfaction. »

Le pêcheur semblait ... — Le jardinier semblait ...
 — Le petit écolier semblait ...

Sujets de composition

Un gai luron — Un curieux personnage — Étonnante rencontre.

Le texte, accompagné de ses questions et du vocabulaire, font l'objet d'un tirage à part qui peut être obtenu au prix de 10 ct. l'exemplaire chez Chs Cornuz, instituteur, 1075 Le Chalet-à-Gobet-sur-Lausanne. On peut aussi s'inscrire pour recevoir un nombre déterminé de feuilles à chaque parution (8 à 10 par année), le prix étant alors de 7 ct. (sept) l'exemplaire.



- couleurs lumineuses, bien couvrantes
- godets pratiques, facilement échangeables
- coins arrondis, bords protégés
- godets ronds – ménagent le pinceau

avec 6 couleurs Fr. 5.90
avec 12 couleurs Fr. 8.80

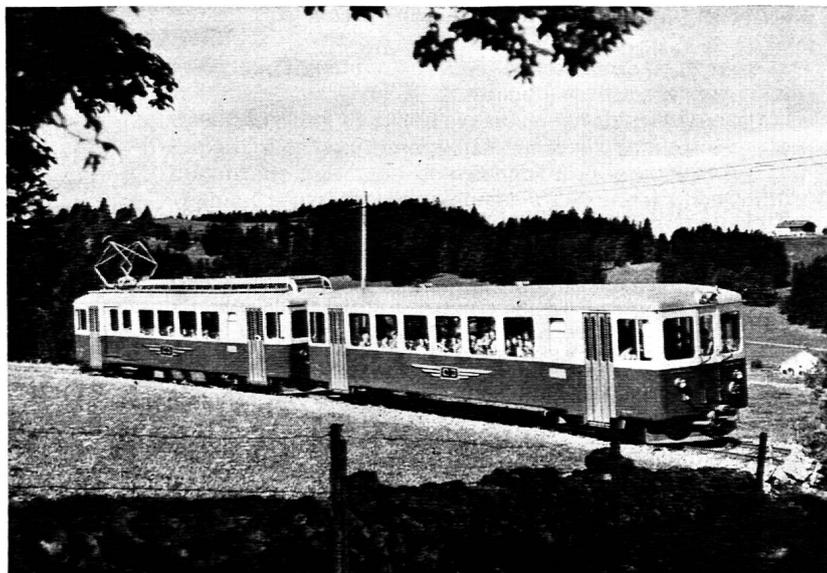
Pelikan a plus de 120 ans d'expérience dans la fabrication de couleurs

Une course scolaire avec les

chemins de fer du Jura

Lignes de chemins de fer et automobiles :

Tavannes - Le Noirmont -
La Chaux-de-Fonds / Glovelier -
Saignelégier - Le Noirmont /
Glovelier - St-Brais - Saignelégier
/ Glovelier - Lajoux - Tramelan
/ Tramelan - Mt-Crosin - St-Imier



Le Plateau des Franches-Montagnes

vous offre des possibilités touristiques innombrables et d'excellents buts de promenade. Ce magnifique parc naturel convient particulièrement bien pour les courses d'école. Pour agrémenter les courses, nos autocars confortables sont à votre disposition. Devis sans engagement. Sur demande, envois de prospectus.

CHEMINS DE FER DU JURA

Tavannes

Tél. (032) 91 27 45

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1